

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DIX NOVEMBRE (10/11/2022)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 novembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS : 26**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA), M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. DUPARC Robert, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES : 5**

M. Luc PORTES (représenté par Madame Any DELCHER), **Adjoint**,

Madame DESCAMPS Marie-Line (représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

**ETAIT ABSENT : 1**

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

**ETAIT EXCUSE : 1**

M. Jean-Claude LORENZO, **Conseiller Municipal**.

Madame Reine-Claude ORTALO est nommée secrétaire de séance.

05 – 10 novembre 2022

**5. Prestation d'assurances – Avenant n°1 au marché Assurances PILLIOT (courtier) / VHV ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG – Lot n°1 : Dommages aux biens**

Rapporteur : Monsieur SEGARD.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'ordonnance N° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au code de la commande publique,

**Vu** la délibération n° 38 du 25 mars 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés avec les titulaires après avis de la commission d'appel d'offres,

**Considérant** la correspondance en date du 21 juin 2022 du courtier PILLIOT ASSURANCE informant que la compagnie d'assurances VHV ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG impose une revalorisation de la cotisation de 25 % pour le lot 1, dommages aux biens pour la commune et le CCAS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

**Considérant** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 03 novembre 2022.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec la PILLIOT ASSURANCES / VHV ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG pour le lot N° 1 – dommages aux biens majorant la cotisation pour la Commune et pour le CCAS de 25 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour copie conforme  
Moissac, le 14 novembre 2022

Le Maire,  
  
Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,



Reine-Claude ORTALO

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :